



PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

LIVRET D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Suivre une
formation
à la Chambre
d'agriculture de
l'Indre

<https://centre-valde Loire.chambres-agriculture.fr/chambre-dagriculture-de-lindre/>



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
INDRE**

Mieux connaître le Centre de formation de la Chambre d'agriculture de l'Indre



LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA FORMATION

Cinq personnes travaillent au niveau du Centre de Formation de la Chambre d'agriculture.



Christophe PERIGORD
Chef de service Entreprises



Michel LHERITIER
Responsable d'équipe formation



Carole GARGUILO
Assistante



Isabelle CHAMBRIER
Secrétaire
Centre de formation

LES FORMATEURS ET UNE ÉQUIPE FORMATION

Les conseillers de la Chambre d'agriculture sont pour la plupart formateurs ou responsables de stage. Toute l'année, ils sont à l'écoute des besoins des actifs agricoles du département et conçoivent ainsi des stages adaptés aux problématiques du terrain. Quand ils n'interviennent pas eux-mêmes en formation, ils sélectionnent avec soin les intervenants extérieurs adéquates. L'équipe formation est à votre disposition pour toute information sur les programmes de stage et prend en compte vos inscriptions.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Les formations s'adressent en priorité aux exploitant(e)s agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité et personnes engagées dans une démarche d'installation (PPP). Elles sont également ouvertes aux salariés agricoles, selon les règles de prise en charge financière définies par OCAPAT (demande effectuée par l'employeur), sauf pour les formations agréées dans le catalogue de l'offre régionale pour lesquelles 100% des frais pédagogiques sont pris en charge et directement versés au centre de formation.

Lorsque la formation s'adresse à un public spécifique ou que des pré-requis sont nécessaires, le descriptif le précise. Pour faciliter votre accès à la formation, pensez au Service de Remplacement 36. Pour vérifier votre éligibilité et les financements accessibles, contacter le Service de Remplacement 36 au 02 54 07 09 53.

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

La Chambre d'agriculture de l'Indre est engagée depuis 2006 dans une démarche qualité pour la formation certifiée par AFNOR et a obtenu la certification Qualiopi, référentiel du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion en juillet 2021. Elle est régulièrement auditée pour vérifier le respect de ses engagements.

NOTRE OFFRE

9 THÉMATIQUES

Chaque année, la Chambre d'agriculture vous propose une centaine de formations sur des thématiques variées : productions végétales, élevage, réglementation et certification, gestion et stratégie d'entreprise, agriculture biologique, diversification et circuits courts, énergies renouvelables, ressources humaines, entretien et maintenance.

DES MODALITÉS VARIÉES (PRÉSENTIEL ET/OU DISTANCIEL)

La plupart des stages sont proposés sous un format classique en présentiel. Cependant, de plus en plus de stages sont proposés sous un format mixte alternant présentiel et module à distance. Ces modules à distance sont réalisés de manière asynchrone sous la forme de module digitaux que chacun réalise quand il souhaite et à son rythme. Les modules digitaux durent entre 30 min et 2h maximum et ont pour objectif de préparer, ancrer ou compléter les apprentissages vus en présentiel.

Des formations 100% distancielles peuvent également être proposés pour s'adapter aux demandes ou circonstances spécifiques.

NOS LIEUX DE FORMATION

La majorité de nos formations ont lieu au siège de la Chambre d'agriculture à Châteauroux. Cependant, certains stages sont également organisés au plus près des stagiaires sur tout le territoire et selon les spécificités de la thématique abordée en formation (visites terrain, visites d'exploitation, témoignages ...).



Les grandes étapes de votre formation



1) PRISE DE CONTACT / INSCRIPTION

Vous avez repéré une formation qui vous intéresse dans le catalogue formation, sur le site internet, sur Facebook ou la presse agricole ? Un conseiller vous a proposé une formation ?

N'hésitez pas à contacter le responsable de stage ou l'assistante du service formation pour vous pré-inscrire.

Toute pré-inscription à un stage doit se faire dès que possible, et de préférence plus de trois semaines avant la formation afin que nous puissions confirmer l'engagement de la formation et de l'intervenant prévu.

Votre inscription est confirmée par l'envoi, courrier ou mail, d'un contrat de formation ou d'une convention de stage, avec un programme détaillé, un questionnaire d'attentes pour mieux connaître vos besoins et d'une convocation rappelant le titre de la formation, les dates, lieux et horaires, le nom du formateur, les coordonnées de votre interlocuteur, les objectifs et les éventuels pré-requis.

L'inscription est enregistrée à la signature du Contrat ou Convention de Formation Professionnelle remis avec le programme du stage.

2) ACCUEIL

Dès votre arrivée, l'agent d'accueil vous orientera vers la salle de formation où vous serez accueilli par le responsable de stage qui vous présentera les modalités de déroulement de la formation avec l'ensemble des pièces administratives requises. Dans chaque lieu de formation, un accueil café est organisé sous réserve des règles sanitaires en vigueur (en situation de Covid-19, l'accueil café n'est pas assuré).

3) VOS OBLIGATIONS

Afin de garantir le bon déroulement du stage pour tous, vous devez respecter le règlement intérieur (cf. p7) et notamment :

- les horaires de formation,
- le bon usage et la propreté des locaux et matériels mis à disposition,
- les directives sanitaires en vigueur.

4) ANIMATION ET PÉDAGOGIE DU STAGE

La démarche pédagogique des formateurs est centrée sur l'écoute et la prise en compte des différents niveaux de connaissance et de compréhension des participants.

Le formateur évalue régulièrement l'acquisition des savoirs via des exercices, des temps d'échange, des quiz.... Ces temps d'évaluation lui permettent d'adapter au mieux ses apports.

Toutes nos formations alternent des apports théoriques avec des exercices pratiques ou des visites terrain. Ceci est également valable dans le cadre des modules de formations digitaux asynchrones.

5) ÉVALUATION DE STAGE

En fin de stage, les stagiaires sont invités à évaluer le stage via un questionnaire d'évaluation et un tour de table oral. De son côté, le formateur évalue régulièrement l'acquisition des savoirs (voir animation et pédagogie du stage).

Cas de formations certifiantes : Les stagiaires sont évalués suivant les critères imposés par la certification. Seules les personnes ayant passé avec succès l'évaluation se verront délivrer la certification.

6) SUIVI ADMINISTRATIF

L'équipe formation vous renseigne et vous accompagne tout au long de la formation dans vos démarches administratives et vos éventuels besoins spécifiques.

A l'issue du stage, vous recevrez une attestation de fin de formation à conserver en tant que justificatif du suivi de la formation.

Vie pratique pendant votre formation



ACCESSIBILITÉ DES SALLES ET MODULES DIGITAUX

En présentiel :

Les formations en présentiel ont lieu sur le site de la Chambre d'agriculture à Châteauroux ou de toute autre salle respectant les conditions d'accueil d'une formation pour les stages délocalisés.

Lorsque la situation sanitaire l'exige, les salles sont aménagées de manière à respecter les exigences de distanciation sociale et de gestes barrières pour la santé et la sécurité de chacun (cf. COVID 19).

L'adresse du lieu de formation vous est communiquée sur votre convocation. Le plan d'accès à la Chambre d'agriculture figure sur le présent livret d'accueil et sur le site Internet de la Chambre d'agriculture.

Situations de handicap ou difficultés spécifiques :

N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins spécifiques liés à une situation de handicap ou d'inconfort (mobilité, surdit , vision...), de difficult s dans la ma trise de la langue fran aise ou toute autre difficult  pouvant n cessiter un aménagement de la formation.

Nous ferons au mieux pour prendre en compte vos besoins et trouver si possible une organisation ad quate.

En distanciel :

Le centre de formation r alise des formations mixtes digitales (FMD) compos es de journ e(s) en pr sentiel et de module(s)   distance et  galement des formations 100% distancielles, sur la plateforme Moodle www.formationcentredeloire.fr

Ces formations peuvent  tre compos es de modules digitaux asynchrones avec des apports sous forme de vid os, podcasts, documents   lire et d'exercices tels que mise en application, test, quiz, cas pratique... Ces formations peuvent  galement  tre rythm es par des classes virtuelles.

Lors de votre inscription   une formation mixte digitale, vous recevez un email vous informant de la cr ation de votre compte, avec votre identifiant et votre mot de passe. Cet email vous informe de l'ouverture du module et vous indique les objectifs de ce temps de formation, sa dur e approximative et les d lais de r alisation. Une relance par email sera envoy e aux stagiaires n'ayant pas r alis  le module quelques jours avant l' ch ance finale.

 QUIPEMENT DES SALLES EN PR SENTIEL

Toutes les salles de la Chambre d'agriculture   Ch teauroux sont  quip es de vid o projecteur et de paper board.

La salle Champagne du pavillon ext rieur dispose d'un  cran interactif.

Une dizaine de postes informatiques sont mis   disposition des stagiaires pour les stages n cessitant la mise en pratique sur un ordinateur (utilisation de logiciel, de tableurs,...).

La Chambre d'agriculture met   disposition de ses formateurs du mat riel et des  quipements portables pour assurer les bonnes conditions de formations sur tous les sites (ordinateurs portables,  crans, vid oprojecteurs, paper board, enceintes audio, cam ra...).

ORGANISATION DES FORMATIONS

En pr sentiel

Les formations d marrent en g n ral entre 9h00 et 9h30 et se termine entre 17h et 17h30. Des modifications sont possibles concernant le nom des intervenants, des formateurs, les dates et les lieux. Les personnes apportant leur t moignage ne sont pas syst matiquement mentionn es dans la mesure o  elles ne sont pas toujours connues au moment de l' dition du catalogue. Toutes les informations n cessaires sont pr cis es dans le programme envoy  avec la convocation avant l'entr e en formation.

Nous nous r servons la possibilit  d'annuler ou de reporter   une date ult rieure toute formation, notamment en cas d'un nombre insuffisant de participants. Les stagiaires pr inscrits sont inform s dans les plus brefs d lais.

En distanciel

La dur e du module   distance est d finir dans le programme remis lors de l'inscription. Ce module   distance asynchrone est con u pour  tre r alis  au rythme de chacun.



DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Les tarifs des formations sont définis au cours de la campagne, une fois connues les décisions du VIVEA (fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles) et d'OCAPIAT (OPCO – Opérateur de Compétences pour les salariés de la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires) selon les règles suivantes :

- > Ayant-droit VIVEA* : selon la décision des sessions d'instruction mensuelles du VIVEA .
- > Salariés agricoles relevant d'OCAPIAT : selon les conditions de prise en charge définies par OCAPIAT.
- > Autres publics : tarif selon devis.

Le montant des formations est hors champ TVA.

Les frais de déplacement et de repas sont à la charge des participants.

* Le tarif « ayant-droit VIVEA » s'applique aux :

exploitant agricole, conjoint participant aux travaux, conjoint collaborateur, associé d'exploitation, aide familial ou cotisant de solidarité à jour de leurs contributions formations VIVEA collectées par la MSA et aux personnes en phase d'installation sur les stages agréés dans le PPP.

Après instruction des dossiers de formation, un stagiaire peut ne pas apparaître finançable par le VIVEA. Dans ce cas, il est demandé à la personne concernée de fournir une attestation MSA de régularité au regard du fonds d'assurance formation qui précise qu'elle est bien à jour de ses cotisations VIVEA. En cas de non délivrance d'attestation MSA et/ou de non éligibilité VIVEA , la Chambre d'agriculture facturera le coût pédagogique complet (participation stagiaire+ participation VIVEA).

Vous êtes chef d'entreprise et relevez du régime réel d'imposition : vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt formation (sous réserve de la législation fiscale en vigueur). Parlez-en à votre comptable

MODALITÉS DE PAIEMENT

Après le délai de rétractation prévu au Contrat ou Convention de Formation Professionnelle, tout stage est dû dans son intégralité. En cas d'absence due à un cas de force majeure, le participant réglera sa participation au prorata du temps de présence.

En cas d'absence du stagiaire à l'intégralité de la formation alors que le Contrat ou la Convention de Formation Professionnelle est signé et que le stagiaire n'a pas informé le Centre de Formation, le présent contrat ou Convention est résilié et l'intégralité de la participation financière sera facturée.

Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'agriculture de l'Indre, remis au moment de l'inscription, c'est-à-dire lorsque le participant retourne son Contrat ou Convention de Formation Professionnelle signé au Centre de Formation.

REPAS

Quel que soit le lieu de formation, les stagiaires sont invités à prendre leur repas ensemble avec le formateur dans un restaurant situé à proximité du lieu de la formation.

NB : le repas est à la charge de chaque stagiaire (la facture pourra être prise en compte dans vos frais professionnels).

Dans le cadre des mesures sanitaires liées au Covid-19 (en cas de fermeture des restaurants), chaque stagiaire doit prévoir son repas. Ce repas ne peut pas être pris dans les locaux de la Chambre d'agriculture.

Règlement intérieur



**Centre de Formation
de la Chambre d'agriculture de l'Indre**
Maison de l'Agriculture – 24 rue des Ingrains – 36022 CHATEAUROUX Cedex
Tél. : 02.54.61.61.78 - Fax : 02.54.61.61.16
e-mail : formation@indre.chambagri.fr

REGLEMENT INTERIEUR

(Art. L 6352-3 à L 6352-5 et R 6352-1 du Code du Travail)
(Art. R3512-2 et L3513-6 du Code de la Santé publique)

Article I

Le présent règlement s'applique aux stagiaires participant aux formations organisées par la Chambre d'agriculture de l'Indre dans les locaux de la Maison de l'agriculture. Dans le cas où les formations sont dispensées dans un autre lieu, ce sont les dispositions réglementaires concernant l'hygiène et la sécurité de ce lieu qui prévalent.

Article II

Les formations se déroulent dans différentes salles de la Maison de l'agriculture. L'affectation définitive d'une salle à une session est indiquée dans le hall le jour même de la formation (et les suivants le cas échéant).

Article III

Les stagiaires peuvent accéder aux salles de formation à l'horaire indiqué sur le programme qui leur a été remis préalablement, ou éventuellement un quart d'heure avant si la salle concernée est disponible.

Article IV

Les stagiaires sont tenus de se conformer aux horaires de formation indiqués sur le programme, sauf accord avec le Responsable de stage.

Article V

En fonction d'intérêts pédagogiques ou d'organisation, les horaires indiqués sur le programme peuvent être modifiés après accord entre les stagiaires et le Responsable de stage.

Article VI

Il est interdit de fumer et vapoter dans les salles de formation.

Article VII

En cas d'incendie ou d'alerte signalée par la sirène, les stagiaires sont tenus de se conformer aux instructions du Responsable de stage ou de toute personne autorisée.

Article VIII

Tout stagiaire présentant un comportement dangereux pour l'ensemble des participants de la formation pourra être exclu temporairement de cette formation. Cette décision sera prise par la Directrice de la Chambre d'agriculture ou par délégation, par le Responsable de stage.

Article IX

Pendant la formation, les stagiaires sont habituellement couverts par l'assurance de la Chambre d'agriculture de l'Indre.

Article X

Tout comportement délibérément dommageable aux personnes, aux locaux et aux matériels de la part d'un stagiaire engage la responsabilité civile de ce dernier.

Article XI

Aucune formation dispensée par la Chambre d'agriculture ne dépassant 200 heures, il n'est pas procédé à l'élection de représentants de stagiaires.

Fait à Châteauroux, le 1^{er} octobre 2021.

La Directrice générale,

Lydie LE ROUX

Engagements de service



Nous contribuons à la vitalité de l'agriculture et des territoires de demain.



Nous développons avec vous des solutions innovantes au regard des enjeux du monde agricole et de vos besoins.



Nos équipes pluridisciplinaires expertes s'engagent à vous accompagner de façon personnalisée.



Nos services sont créateurs de valeurs.



Nous construisons avec vous une relation durable et de confiance.

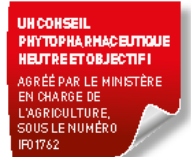
Les + de nos FORMATIONS

- > Une **diversité des thèmes** en adéquation avec les réalités de vos exploitations
- > Des **réponses concrètes** à vos attentes
- > **Un réseau** de formateurs **compétents et reconnus**
- > Des sessions de courtes durées, **adaptées à votre rythme**

La Chambre d'agriculture de l'Indre détient la certification Qualiopi ainsi que la certification Services aux Agriculteurs et Acteurs des Territoires REF221 délivrée par l'Afnor pour son activité de formation.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**



Vos interlocuteurs

Christophe PERIGORD, chef de service Entreprises
Michel LHERITIER, responsable d'équipe formation
Carole GARGUILO, assistante formation
Isabelle CHAMBRIER, secrétaire formation
formation@indre.chambagri.fr - 02 54 61 61 78

Chambre d'agriculture de l'Indre
24 rue des Ingrains - 36022 CHATEAUROUX Cedex

www.centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr

